



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Commune de : **CLISSON**
Établissement : **Collège CACAULT**
0440008V

Objectif du PPMS

Être prêt face à une **situation de crise liée à une intrusion malveillante** ou toute autre forme d'attaque menaçant directement ou indirectement la sécurité des personnes :

- + À assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours extérieurs, (temps de montée en puissance des moyens),
- + Et à appliquer les directives des autorités.

Le PPMS est pour le chef d'établissement un outil d'aide à la gestion d'un événement de sécurité civile, un aide mémoire permettant de savoir "qui va faire quoi et comment ? " au sein de l'établissement face à une situation d'exception dont la gestion n'a plus rien à voir avec celle des " accidents de la vie quotidienne ".

Quand déclencher le PPMS ?

Le Chef d'établissement (ou son représentant) met en œuvre le PPMS

- + Dès l'information d'un événement de type intrusion ou attentat,
- + Sur demande des autorités (Mairie, Police, Sapeurs-Pompiers...) par
 - OU Appel téléphonique,
 - Ou message vocal diffusé par véhicule sono,
 - Ou messenger...
- + S'il est le témoin d'un événement pouvant avoir une incidence majeure pour l'établissement, ses élèves et ses personnels.

La décision de levée du PPMS est prise par les autorités ou secours transmise au chef d'établissement qui mettra fin à l'alerte (fin d'alerte).

Modalités d'activation

Le PPMS peut s'activer en 2 modes :

- + **La mise à l'abri (MAA) dans un bâtiment en dur** qui peut être
 - Une mise à l'abri dans les bâtiments
 - Une **mise à l'abri améliorée** - avec « confinement ».
- + **L'évacuation** qui peut être
 - **Primaire** - « dans l'urgence » - vers des points de rassemblement externes (extérieur de l'établissement, zone sécurisée éloignée du lieu de l'intrusion ;
 - **Secondaire** - « planifiée » par les autorités : les modalités en sont définies le jour de l'événement par le Chef d'établissement en liaison avec les services de secours (bâtiment par bâtiment, étage par étage, 2 classes par 2 classes...).

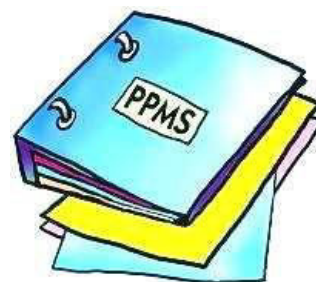
Les mesures de MAA puis d'évacuation peuvent être décidées l'une après l'autre par les autorités

Références

- + BO n° 15 du 13/04/2017 relative à la mise à jour des PPMS attentat-intrusion et plaquette d'accompagnement;
- + Code de l'Éducation : Art. L. 312-13-1:

« Tout élève bénéficie, dans le cadre de sa scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours ainsi que d'un apprentissage des gestes élémentaires de premier secours. [...] ».

- 0 Première de couverture
- 1 Présentation du PPMS
- 2 Sommaire
- 3 **Fiche réflexe** : Déclenchement du PPMS
- 4 **Fiche réflexe** : Alerte des secours
- 5 Annuaire téléphonique de crise (**CONFIDENTIEL**)
- 6 **Fiche réflexe** : Déconfinement
- 7 Fiche signalétique de l'établissement
- 8 **Plan** : Plan de situation de l'établissement
- 9 Signes conventionnels pour les plans
- 10 **Plan** : Plan de masse et de mise à l'abri de l'EPL
- 11 **Plan** : Plans d'évacuation des bâtiments



En cas de déclenchement du PPMS attentat-Intrusion :

Si on connaît la source du danger

- Evacuer
- Prévenir les autorités du déclenchement du PPMS et se tenir à leur disposition

Si on ne connaît pas l'origine du danger



- ✦ **Alerte pendant un cours**, les élèves restent dans leur classe ou vont dans la zone de confinement indiquée.
- ✦ **Alerte pendant un temps de pause (recreation/déjeuner)**, les élèves vont dans la classe où se déroulent le cours suivant ou dans la zone de confinement indiquée.
- ✦ **Fermer fenêtres et portes.**
- ✦ **Mettre les téléphones mobiles sur position MUET**
- ✦ **Fermer les volets** si le local en est doté et que cela ne nécessite pas l'ouverture des fenêtres.
- ✦ **Réduire ou couper le chauffage.** Veiller à l'adaptation de la tenue vestimentaire des élèves (faire enlever les « vêtements chauds »)

La communication à prioriser est la communication par téléphone portable (SMS) après avoir désactivé à la fois la sonnerie et le vibreur.
Pronote peut également être utilisé

Dans un deuxième temps:

Suivant les informations reçues par les autorités,

- Evacuer
- Se mettre dans les dispositions d'un PPMS Risques majeurs

ALERTE de l'un des services d'urgence transmise

Rectorat

02.51.81.68.22

Gendarmerie

17 ou 112

le : (jour / mois / année)à : heures minutes

par Nom :

Prénom :

par
qualité :

MESSAGE D'ALERTE TYPE

➤ ICI : COLLEGE CACAULT

➤ ADRESSE : 8 Route de Gorges - CLISSON

➤ NATURE DE L'alerte: INTRUSION

➤ NOMBRE APPROXIMATIF DE BLESSÉS:

➤ POINT D'ACCUEIL DES SECOURS:
adresse de l'entrée principale ou de l'accès accessoire à emprunter

➤ NUMERO DE TÉLÉPHONE de l'établissement scolaire: 02 40 54 02 04

➤ PREMIERES MESURES PRISES:
ex : le personnel, les élèves ainsi que les visiteurs sont en cours de mise à l'abri

➤

Ne pas raccrocher le téléphone avant le service de secours

car un complément d'information peut vous être demandé.

**INTERDICTION IMMÉDIATE EST DONNÉE À TOUS LES VÉHICULES DE PÉNÉTRER
DANS L'ÉTABLISSEMENT EN ATTENDANT LES SERVICES DE SECOURS.**

La procédure de déconfinement n'est mise en œuvre que sur instruction de la cellule de crise de l'école.



Il faut :

- **Retenir les élèves pendant 10 à 15 minutes** dans les lieux de confinement, **fenêtres ouvertes** (courant d'air). Ce moment peut être utilisé pour répondre aux questions des élèves afin d'**évacuer le stress** lié au confinement.
- **Assurer la ventilation sur l'ensemble de l'itinéraire d'évacuation** en ouvrant portes et fenêtres. Pour cela le responsable de la zone de confinement ou à sa demande tout autre membre du personnel, protège ses voies aériennes par des linges humides.
- **Regrouper les élèves à l'extérieur** sous surveillance des différents responsables et **procéder à un nouvel appel**.

Identification de l'établissement

<input checked="" type="checkbox"/> Collège	<input type="checkbox"/> Lycée général LG	<input type="checkbox"/> Lycée général et technologique LGT
Nom de l'EPL : CACAULT		
Adresse précise : 8 route de Gorges 44190 CLISSON		
Numéro RNE : 0440008v		

Moyens de communication avec l'extérieur

Téléphone / télécopie / messagerie électronique	
N° de téléphone (accueil/standard)	02.40.54.02.04
N° de téléphone du Chef d'établissement (LD) :	02.40.54.54.90
N° du télécopieur :	Sans objet
Courriel :	ce.0440008v@ac-nantes.fr
Autres numéros de téléphone (préciser) :	
Principal Adjoint	02.40.54.54.91
Adjointe - Gestionnaire	02.40.54.54.93

Horaires d'ouverture de l'établissement

Horaire des cours du matin		Restaurant scolaire	Horaire des cours de l'après-midi *		Activités périscolaires / FSE	
de	à		de	à	de	à
8h05	12h15		12h45	16h50	h	h

* y compris accompagnement éducatif

Internat Oui Non

Effectif maximum accueilli dans l'établissement

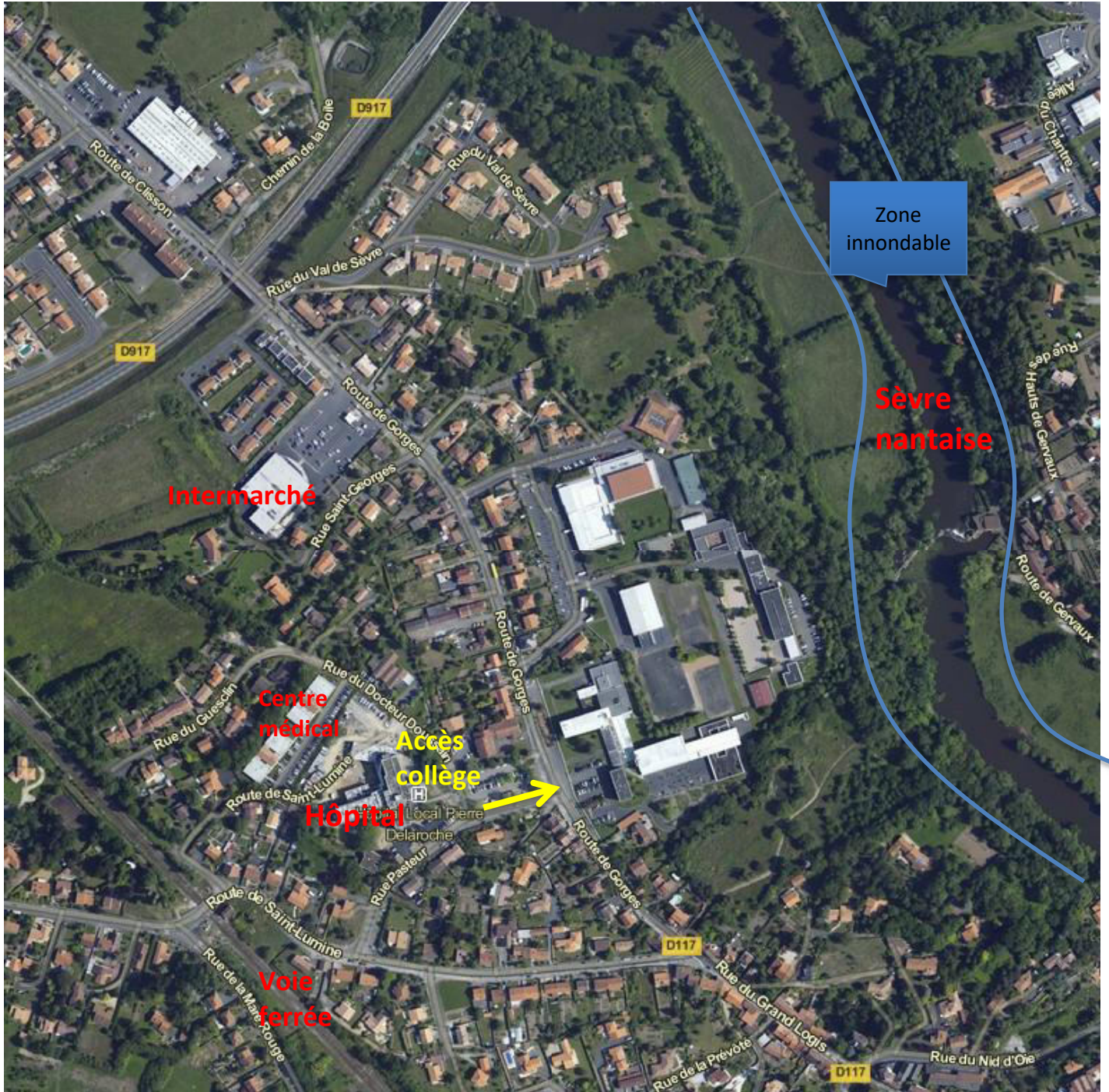
	Jour	Nuit (internat)
Nombre d'adultes (enseignants et toutes personnes rattachées à l'école) =	80	
Nombre d'élèves =	640	
Nombre total personnels + élèves =	720	

Structure de l'établissement

Nombre de bâtiments indépendants =		
Désignation de ces bâtiments	Activité principale ⁽¹⁾	Nombre d'étages
Bâtiment A	Salles de cours	R +2
Bâtiment B	Salle de cours	R +2
Bâtiment Cuisine	Cuisine – Restaurant scolaire	R +0
Bâtiment Pôle technologique	Salle de cours et ateliers	R +0
Bâtiment administratif	Bureaux administratifs et logements	R+2

⁽¹⁾ Bâtiment administratif, bâtiment d'enseignement, restaurant, gymnase, local technique, hébergement d'internat...

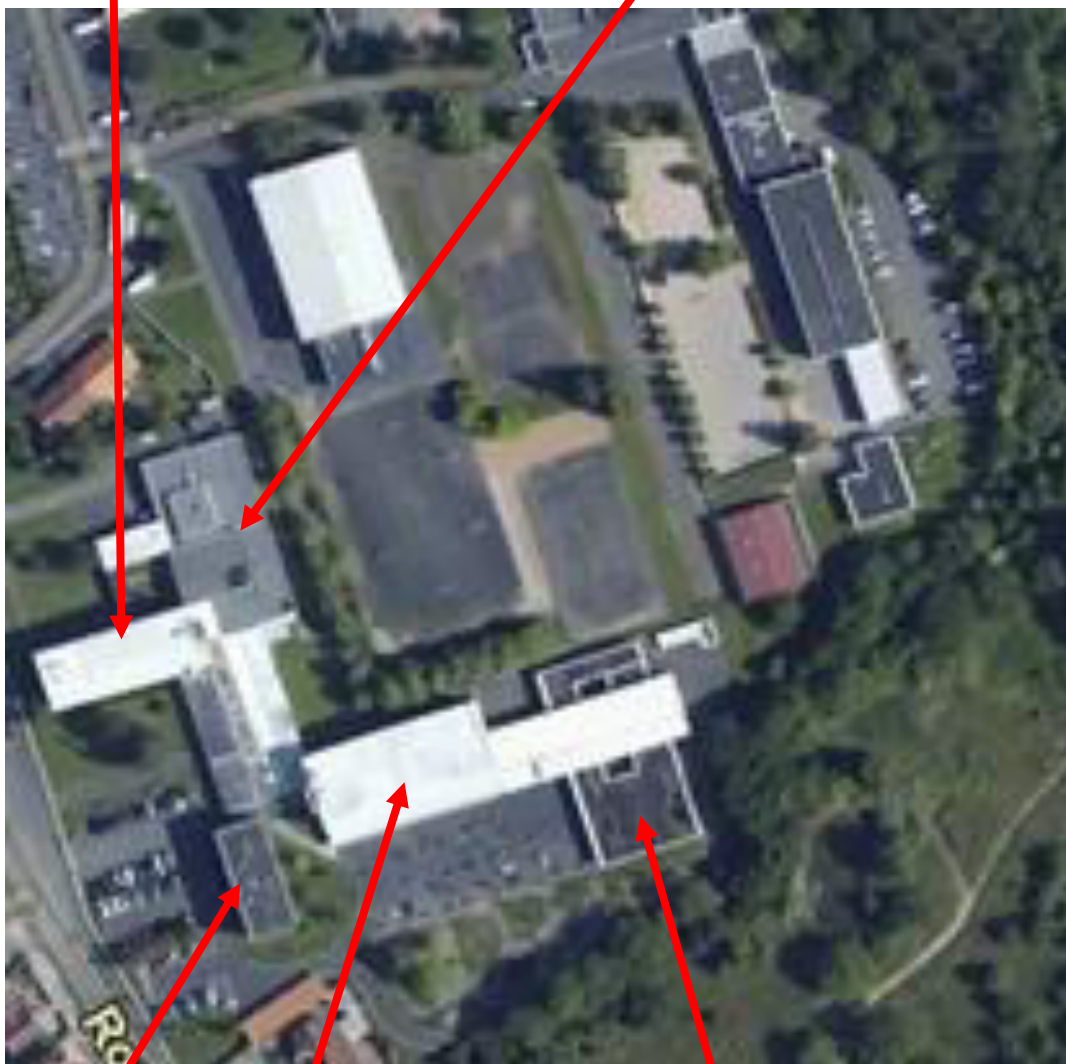
Bâtiment partagé avec un (préciser)	Gymnase, piscine municipale	autre affectataire
-------------------------------------	-----------------------------	--------------------



Échelle 1/10 000ème

Bâtiment B

Restauration scolaire



Administration

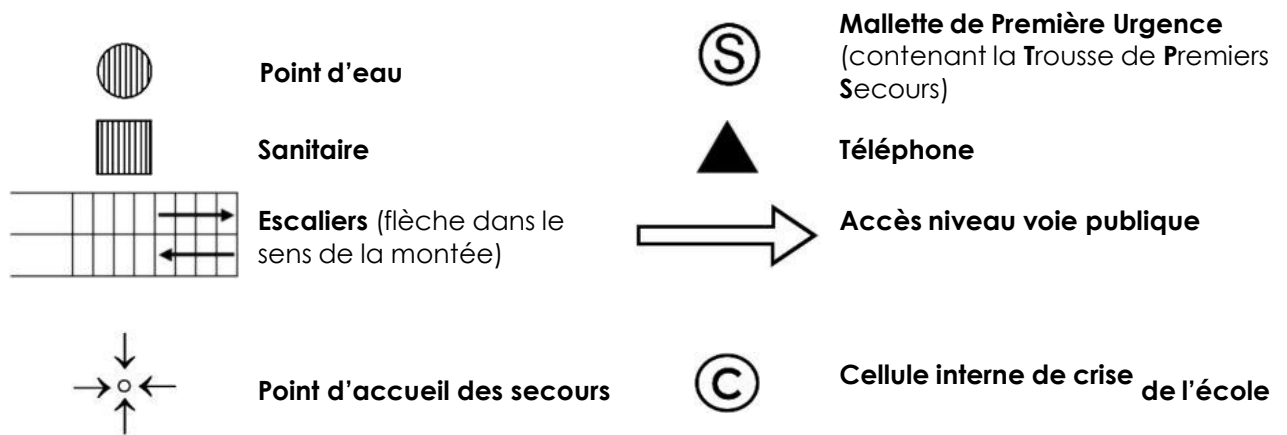
Bâtiment A

Bâtiment TVS (technologie Vie Scolaire)

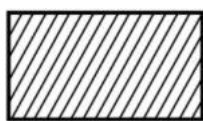
- Positionner sur les plans l'emplacement des **organes de coupure** des circuits d'énergie, de fluides et de ventilation :



ainsi que les **signes conventionnels** suivants :



- Pour la mise à l'abri :

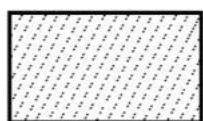


Zone de mise à l'abri (locaux confinés)



Obturation des entrées d'air Cheminement de mise à l'abri

- Pour l'évacuation :



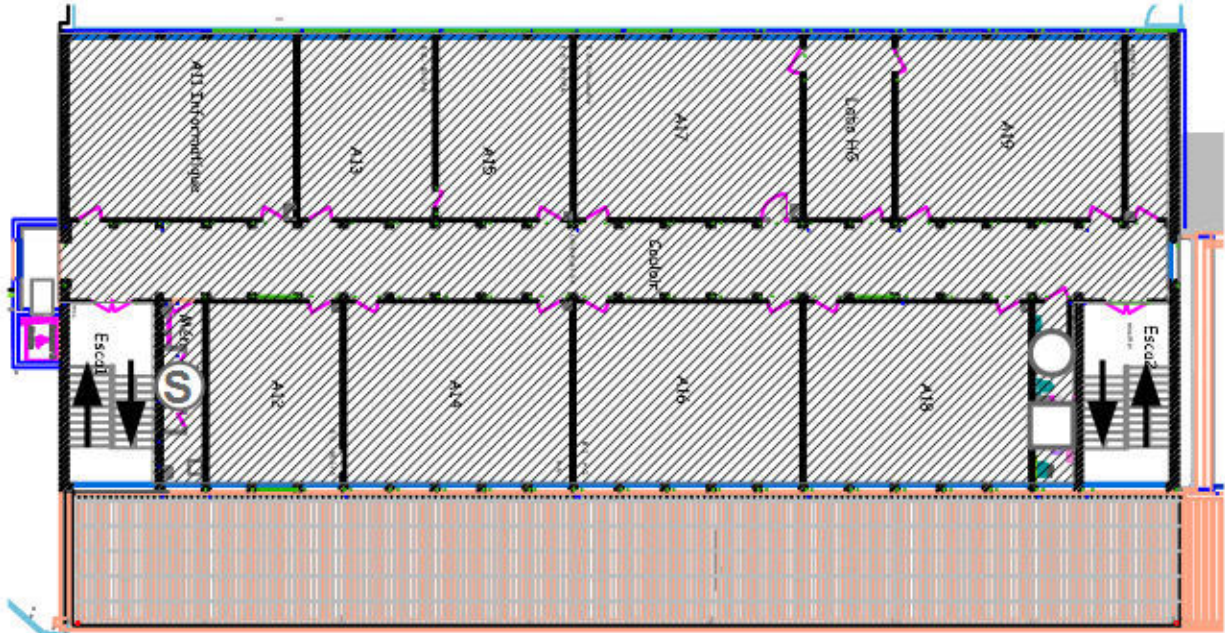
Zone de regroupement (extérieure)







Cheminement d'évacuation

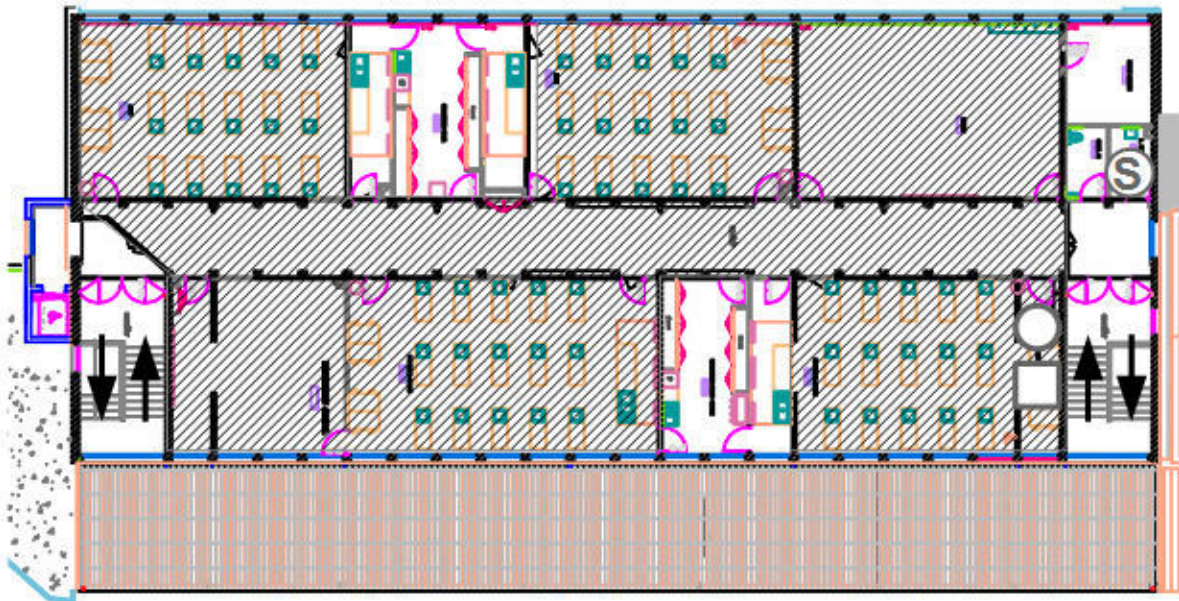
PLAN(S) DE MISE A L'ABRI PAR NIVEAU

Zone de mise à l'abri A1
Bâtiment A – 1^{er} étage

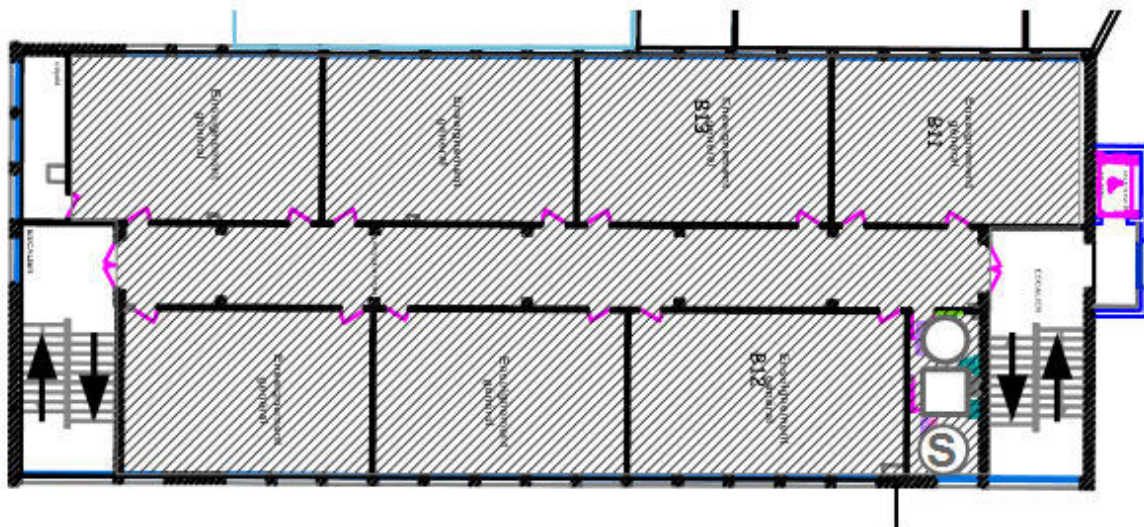


-  Mallette de première urgence
-  Point d'eau
-  Sanitaire
-  Zone de confinement

Zone de mise à l'abri A2
Bâtiment A – 2^{ème} étage

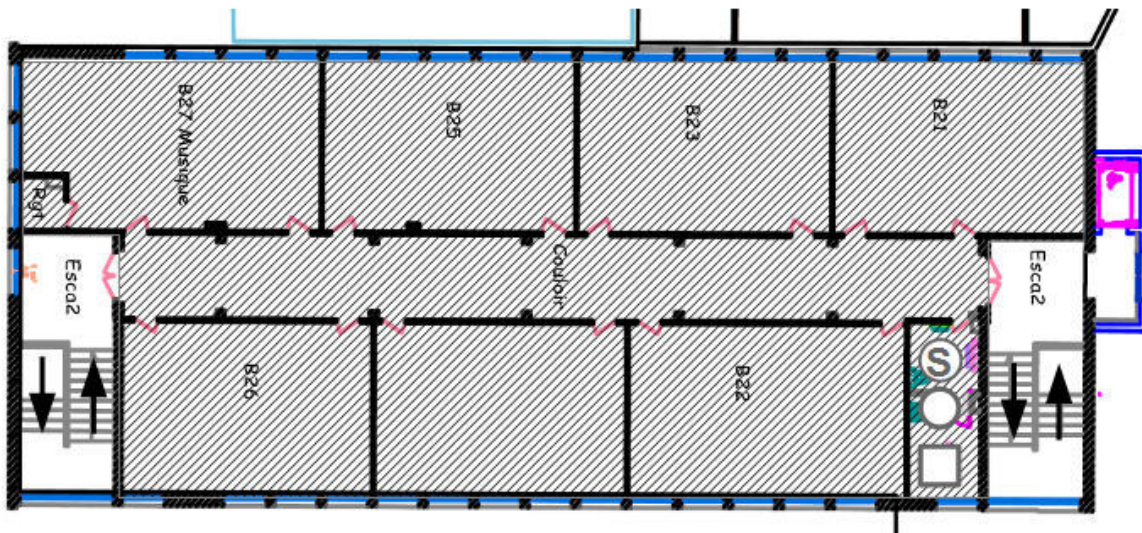


**Zone de mise à l'abri B1
Bâtiment B – 1^{er} étage**

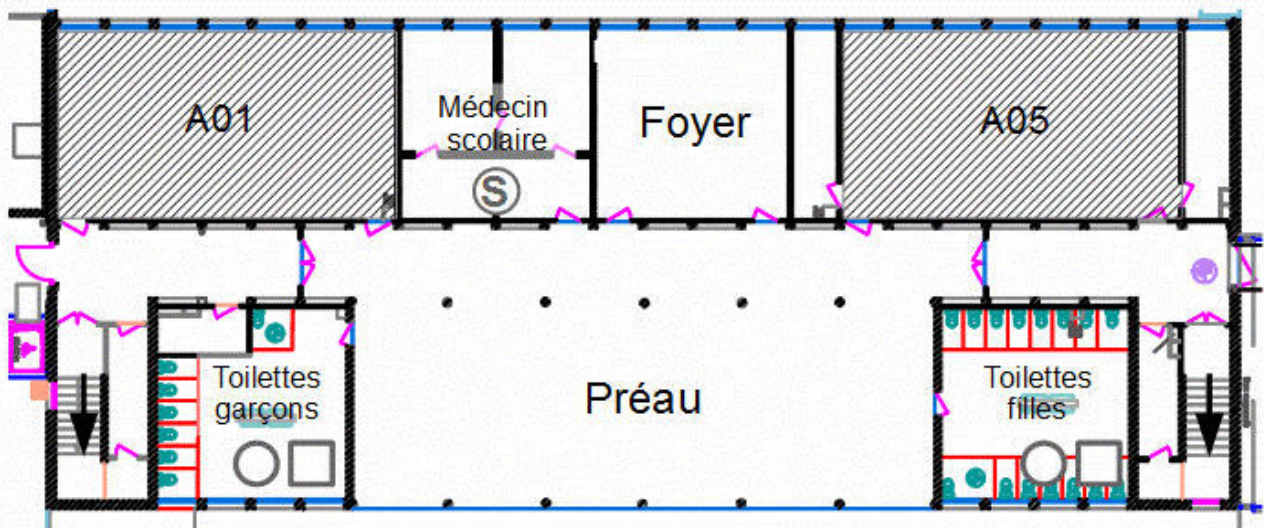


	Mallette de première urgence
	Point d'eau
	Sanitaire
	Zone de confinement

**Zone de mise à l'abri B2
Bâtiment B – 2^{ème} étage**

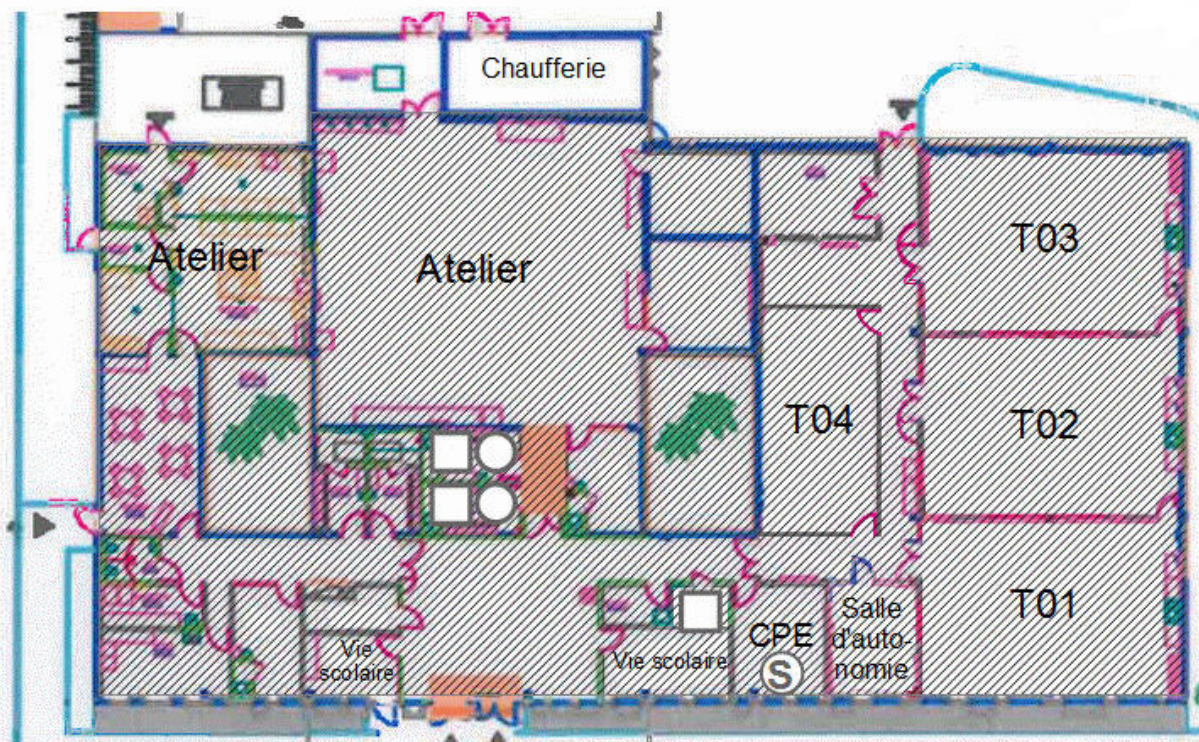


**Zone de mise à l'abri A0
Bâtiment A – Rez-de-chaussée**



- | | |
|---|------------------------------|
| Ⓢ | Mallette de première urgence |
| ○ | Point d'eau |
| □ | Sanitaire |
| ▨ | Zone de confinement |

**Zone de mise à l'abri TVS
Vie scolaire et pôle technologique**



F11

PLAN

Plans d'évacuation des bâtiments

Évacuation possible effectuée par les autorités.



Dans tous les cas, pour connaître les consignes à suivre et les renseignements sur l'évolution de la situation, vous devez écouter les communiqués radio des autorités diffusés sur :

France Bleu Loire Océan : 101.8 MHz (radio locale conventionnée par le Préfet)

ou France Inter : 90.6 MHz

